

PROTCOLE PLAN BOUSSOLE PROTECTION DES PUBLICS FRAGILES

1. Le Plan Boussole

Le plan Boussole est un programme qui permet la prise en compte des publics fragiles dans l'environnement de travail de l'établissement.

Il est constitué d'un outil diagnostique qui permet d'avoir une évaluation globale de l'établissement dans les 8 thématiques suivantes :

- Ancrer son action au cœur du projet de l'enseignement catholique
- Construire la qualité de la relation
- Envisager tout acte comme éducatif
- Eduquer à la fraternité
- Coordonner les actions pédagogiques
- Penser les différents temps de vie
- Réfléchir aux différents espaces
- Se former pour prévenir, protéger, agir

La synthèse sous forme de diagramme radar est publiée sur le site internet de l'établissement et pour les fragilités identifiées, des fiches pour les actions à mettre en œuvre.

Par ailleurs, un protocole de gestion interne des situations est mis en place avec des personnes référentes, des dispositifs internes, des ressources documentaires (infographie, formulaires...), des temps de formation, un protocole de traitement des situations.

2. Référents

Christel LOUIS Cheffe d'Établissement Coordinatrice

Odile FERRANDI Cheffe d'établissement Premier Degré

Caroline DEVEVEY, infirmière scolaire, référente 3PF de l'établissement

3. Dispositifs internes

Des dispositifs sont en place et opérationnels dans l'établissement pour protéger les personnes de tout type de violence :

- Points écoutes :

- o Premier degré : Dominique WOILLARD
- o Second degré : Valérie FROH

- Boîtes aux lettres anonymes (victimes, observateurs) :

- Premier degré : deux
- Second degré : une à l'infirmierie

- **Les courriers sont relevés et consultés par**
 - Premier degré : Odile FERRANDI, Caroline DEVEVEY
 - Second degré : Caroline DEVEVEY

- **Groupe de veille**

Premier degré : Nathalie PEERE, Caroline DEVEVEY
Second degré : Frédérique CECCHI, David ELIZABETH, Aurélie GREGOIRE, Valérie LAUDO, Christel LOUIS, Céline MEIRIER, Caroline NORROY, Laurent PANUNZIO, Elisabeth PAROLDO

- **Elus du personnel**

Dans le cas où il s'agisse d'un adulte de l'établissement

4. Formations

- **Formation 3PF (programme de protection des publics fragiles) :**

Proposée tous les ans par le diocèse, 2 jours pour les enseignants et personnels de vie scolaire et pastorale volontaires, tous cycles confondus.

- **Formation à la méthode de la préoccupation partagée (gestion des situations de harcèlement) :**

Formation suivie en 2024-2025 par un groupe d'enseignants et personnels de vie scolaire, primaire, collège, lycée.

- **Recyclage groupe de veille :**

Le groupe de veille a été formé lors de la mise en place du projet.
Une première formation de recyclage a été faite.
Une seconde formation de recyclage est prévue en 2025-2026

5. Ressources documentaires

Les enseignants et personnels ont à leur disposition les ressources documentaires suivantes accessibles via l'étiquette « Plan Boussole : protection des publics fragiles » sur la page d'accueil informatique de l'établissement

Image vignette

- Procédure Plan Boussole, Protection des publics fragiles
- Le Plan Boussole et ses fiches actions
- Infographie à destination des élèves : je suis victime/témoin
- Tableau de suivi des actions de prévention par unité pédagogique et niveaux de classe
- Affichage Stop Violences

- Fiche ESJ Recueillir la parole de l'enfant
- Fiche ESJ d'entretien à compléter
- Fiche ESJ Identifier une situation

6. Visibilité pour les élèves

Ecole Directe

Post it : je suis témoin, je suis victime

Renvoi vers la page internet publics fragiles (infographie, numéros d'urgence...)

Post it : je prends rdv au point écoute

Post it : numéros d'urgence (harcèlement, enfance en danger, prévention suicide)

Affichage dans la cour

Infographie

Affiches Stop Violences

7. Visibilité pour les familles

Site internet

Page dédiée Protection des Publics Fragiles

Plan Boussole et Fiches actions

Infographie élèves

Numéros d'urgence

Ecole Directe

Post it : je suis témoin, je suis victime (renvoi vers la page internet)

8. Protocole de traitement des situations

Lorsqu'un adulte a connaissance d'une situation particulièrement compliquée vécue par un élève ou un collègue (harcèlement, agression, maltraitance à l'école ou à la maison...) :

- Ne pas rester seul si possible et partager en fonction des situations avec des personnes référentes : infirmière, éducateur, PP de la classe, membre du groupe de veille, représentant du personnel, direction.
- Recueillir la parole de l'enfant, à l'aide des documents disponibles dans les ressources documentaires (salle des profs en version papier, version numérique sur la page d'accueil informatique de l'établissement). Il est indispensable de formaliser les entretiens.
- Recevoir la famille et formaliser les éléments de l'entretien dans le même document.

- Recevoir d'éventuels témoins ou l'auteur si nécessaire en formalisant également sur le même document.
- Accompagner le collègue en situation de fragilité.
- Rendre compte à la direction pour la suite à donner et l'archivage des documents de recueil de la parole dans le cas des élèves.

9. Signalements

Si la situation le nécessite, à l'issue des différents entretiens, l'infirmière et/ou la direction de l'unité pédagogique transmet les informations au chef d'établissement qui effectuera les démarches nécessaires :

- Information préoccupante
- Signalement
- Déclaration au rectorat